

ment". Cela n'est pas la même chose que "principally". Cela ne veut pas dire "principalement" en français; cela veut dire "premièrement". "Premièrement", à mon avis, est la bonne traduction de "d'abord".

M. McCarthy: Je ne sais pas si cela éclairerait la discussion que de jeter un coup d'oeil sur la traduction, faite au ministère de la Justice, de l'autre amendement déjà approuvé à l'article 3 du bill. Vous vous souviendrez que nous avons ajouté le mot "primarily" dans cet article aussi. Le texte anglais disait:

3. This act does not apply to any radiation emitting device that is designed primarily for the production of atomic energy within the meaning of the Atomic Energy Control Act.

La traduction, si vous me le permettez, se lit comme suit:

3. La présente loi ne s'applique pas à un dispositif émettant des radiations qui est essentiellement destiné à la production de l'énergie atomique au sens où l'entend la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

Les mots employés ici, qu'ils aient le même sens ou non, sont "essentiellement destiné".

Le sénateur Fournier (De Lanaudière): "Essentiellement destiné"... Cela exclut tout le reste. Par définition, "par essence" "essentiellement", "de façon essentielle"...

M. McCarthy: Je ne savais pas si cela pouvait être utile, monsieur le président.

Le sénateur Bourget: Pour ma part, je ne vois pas beaucoup de différence entre les mots "princi-

palement" et "d'abord". Un linguiste pourrait peut-être nous expliquer la différence.

Le sénateur Fournier (De Lanaudière): Je maintiens que la traduction du mot anglais "primarily" devrait être "d'abord". Toutefois, "principalement" ne serait pas faux.

Le président suppléant: Vous pourriez vous en accommoder?

Le sénateur Fournier (De Lanaudière): Oui.

Le sénateur Bourget: Pour ma part je ne pense pas que nous devrions perdre du temps à essayer d'établir une distinction entre deux mots qui, à mon sens, sont aussi bons l'un que l'autre.

Le président suppléant: Les avis sont partagés, mais de toute façon vous pouvez vous en accommoder dites-vous?

Le sénateur Fournier (De Lanaudière): Oui.

Le sénateur Bourget: Oui, je le peux, de toute manière.

Le président: Acceptez-vous, honorables sénateurs, l'amendement proposé par le sénateur Fergusson?

Des voix: Entendu.

Le président: Devons-nous lever la séance et faire rapport du bill modifié?

Des voix: Entendu.

Le président: Merci.

La séance est levée.